

CEPAC :

Accord Triennal d'Intéressement et de Participation

Une négociation qui aboutit sur un projet d'accord qui

préserve les acquis sociaux

La quatrième réunion qui s'est déroulée le 10 juin nous a permis de finaliser une négociation qui avait démarrée le 22 avril. Toute ces semaines de réflexion ont permis au SU-UNSA CEPAC, mais aussi à son groupe de travail, de faire des propositions, des ajustements, semaine après semaine auprès du directoire afin de bonifier nos accords existants tout en essayant de sécuriser les critères de déclenchement.

Les grandes lignes de ce projet d'accord triennal sont :

- Premièrement, nous restons la seule Caisses d'Épargne à maintenir la Participation dérogatoire à hauteur de 3% de la masse salariale
- Deuxièmement, nous maintenons les scores de l'ancien accord d'Intéressement, en bonifiant le dispositif qui passe de 9 à 11 points (+ 2 pts sur le score PNB/ETP)
- Troisièmement, nous avons sécurisé au mieux le score NPS (4 points plafonnés à 3 pts)
- En résumé, nous avons obtenu le déplafonnement de l'intéressement/participation de 12% à 14% maximum, pour une plus juste répartition des richesses auprès de tous les salariés de la CEPAC en Métropole et dans les DOM.

Pour ces raisons, le SU-UNSA sera signataire de ces deux accords afin d'en faire bénéficier les 3200 salariés de la CEPAC.

Le bureau Syndical

[Agir pour Construire...Ensemble !](#)

Retrouvez toutes nos communications nationales et locales sur :

<http://www.syndicat-unifie.net/sections/cepac/>

Bulletin d'adhésion 2021

(à retourner par mail sur su.unsapacra@gmail.com)

NOM / PRENOM : _____

AFFECTATION : _____ ES : _____ REGION _____

CLASSIFICATION : _____ EMPLOI : _____

SOCIETAIRE : OUI NON (Barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : ____/____/____ E-MAIL PERSO : _____

MOBILE PERSO : _____ MOBILE PRO : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ C.P. : _____

Date

Signature

Tarif des Cotisations annuelles 2021

CLASSIF	TARIF ANNUEL	APRES DEDUCTION DE 66%	TARIF MENSUEL
A	93 €	31,62€	9,30€
B	99 €	33,66€	9,90€
C	106 €	36,04€	10,60€
D	112 €	38,08€	11,20€
E	120 €	40,80€	12,00€
F	127 €	43,18€	12,70€
G	144 €	48,96€	14,40€
H	165 €	56,10€	16,50€
I	182 €	61,88€	18,20€
J	203 €	69,02€	20,30€
K	214 €	72,76€	21,40€
RETRAITES	50% dernière cotisation		

Paiement par prélèvement :
(joindre un RIB + exemplaire SEPA ci-joint rempli)

Cocher la case de votre choix :

Mensuel (10 Prélèvements sur la base d'une année pleine)

Annuel (fin mai)

Rappel: Afin d'encourager la syndicalisation, la Loi de finances permet de déduire 66% du montant de votre cotisation de vos impôts.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat ET à la trésorerie de l'association. En aucun cas elles seront transmises à une autre structure. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au trésorier ou au DSC de votre section ou au trésorier national.

